

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 20 juin 2023**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 19  
Votants : 22  
Absents : 4  
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme FERRERES France  
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à Mme JACQUEMIN Monique  
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe

Absent excusé : M. Didier BELLOC

---

**Objet : Vie associative – Subvention exceptionnelle Les Foulées du Bérage**

---

Mme Houvenaghel, adjointe à la Vie associative informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association Les foulées du Bérage pour l'organisation des courses Les Foulées du Bérage le dimanche 4 juin 2023.

Cette manifestation propose plusieurs courses dont une accessible aux enfants et permet la promotion du territoire de la commune.

La commission Vie associative réunie le 16 mai 2023 dernier propose l'attribution d'une aide exceptionnelle de 300 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- OCTROIE une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association les Foulées du Bérage pour l'édition de la course du 4 juin 2023.
- Les crédits sont inscrits au BP 2023.
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le

Le Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES

